

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Délibération n° 84-2026

Séance du 8 octobre 2026 à 19h00

Lieu : Cité Educative et Artistique à Tonnerre

Composition de l'assemblée

- Conseillers en exercice : 75
- Présents : 64
- Pouvoirs : 05
- Absents : 11
- Votants : 69

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le **1^{er} octobre 2026** s'est réuni sous la présidence de **M Cédric Clech**

Secrétaire de séance : M Rémi Gonzalez

Etaient présents : *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, *Ancy-Le-Libre* : M PRIMARD Laurent, *Argentenay* : M. TRONEL Catherine, *Argenteuil-Sur-Armançon* : Mme LEBRETON Laure, *Arthonnay* : Mme ROUSSEAU Josiane, *Baon* : M GONZALEZ Rémi, *Bernouil* : M. FORGEOT Gilles *Chassignelles* : M TRUCHY Maryan, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Cry-Sur-Armançon* : M. HACQUIN Denis *Dannemoine* : M. CROUZET Pierre-Louis, *Dyé* : M. ROUGET Yves, *Epineuil* : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie *Flogny La Chapelle* : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey *Fulvy* : M. SORET Françoise *Gigny* : M. LANSAMAN Gérard, *Jully* : Mme AUBRIOT Mélanie, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézignes* : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien *Mélisey* : M. RONDOT Pascaline, *Molosmes* : M. COLAS Alexandre, *Nuits-Sur-Armançon* : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, *Pacy-Sur-Armançon* : Mme FRANCHE Céline, *Perrigny-Sur-Armançon* : M COQUILLE Eric, *Pimelles* : M RETIF Adrien *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel *Rugny* : M. RONDOT Ludovic *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. VARAILLES Dominique *Sennevoy-Le-Haut* : Mme JANISZEWSKI Stéphanie *Serrigny* : M BOSTEL Christophe, *Stigny* : M. GUERIN Gaetan *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoît Mme YVOIS Caroline, *Thorey* : Mme MORIZE Marie-France *Tissey* : M SABOURIN Sébastien *Tonnerre* : M. CLECH Cédric, , Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamila, M NOEL Nicolas, Mme BENOIT Gaele, M CHAISY Benoît, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine *Tronchoy* : Mme GIRARD Jocelyne, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, Vezignes : M PACAULT Philippe *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Villon* : M HERAUT Sylvain *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian, *Yrouerre* : M. GARNIER Gilles

Excusés ayant donné pouvoir : Flogny La Chapelle : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck) **Roffey :** M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M PROT Dominique), **Tonnerre :** Mme BUELLONI Annaëlle (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Gaelle), Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila).

Absents non excusés : Aisy-Sur-Armançon : M. DEZE Nicolas, **Gland :** Mme CAMUS Sandrine, **Saint-Martin-Sur-Armançon :** M LEMAIRE Benjamin, **Tonnerre :** Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude

Absents excusés : Quincerot : M. BETHOUART Serge

FINANCES – Décisions modificatives

Budget principal — Décision modificative n° 1 — Exercice 2026

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11 ;

VU la délibération n° 94-2023 du 23 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et le budget annexe ZAC Actipôle à compter du 1er janvier 2024 ;

VU la délibération n° 66-2026 du 9 juillet 2026 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° 15-2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget principal et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU la décision du Président n° 15-2026 du 20 août 2026 portant virement de crédits n° 1 ;

CONSIDÉRANT que les prévisions de la section de fonctionnement doivent être ajustées aux notifications reçues depuis le vote du budget et à la réalité de l'exécution ;

CONSIDÉRANT qu'en section d'investissement, il convient d'ajuster les crédits aux réalisations effectives de l'exercice et de dégager les marges nécessaires au financement du Pacte de territoire dès 2026 ;

CONSIDÉRANT que la présente décision modificative respecte l'équilibre de chacune des sections ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines du 8 septembre 2026 et du Bureau communautaire du 23 septembre 2026 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le budget principal de la manière suivante :

Section de fonctionnement**Dépenses**

Chap. art.	Objet	Montant
7391118/014	Restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	-1 454,00 € (2)
739211/014	Attribution de compensation	4 608,70 € (1)
7392221/014	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-6 418,00 € (2)
73928/014	Reversements de fiscalité aux communes	12 205,50 € (1)
65311/65	Indemnités des élus	24 983,53 € (1)
657341/65	Charges d'intervention pour compte propre – Communes du GFP	16 000,00 € (1)
657381/65	Subventions à des organismes publics	2 000,00 € (1)
65811/65	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	-34 107,17 € (2)
65818/65	Autres	31 865,60 € (1)
6615/66	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	-5 000,00 € (2)
TOTAL		44 684,16 €

Recettes

Chap. art.	Objet	Montant
6419/013	Remboursements sur rémunérations du personnel	13 904,19 € (1)
73111/73	Impôts directs locaux	26 939,00 € (1)
73113/73	TASCOM	-312,00 € (2)
73114/73	IFER	-1 922,00 € (2)
73136/73	Taxe GEMAPI	10 272,00 € (1)
732221/73	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 109,00 € (1)
7328/73	Autres fiscalités reversées	24 745,05 € (1)
7351/73	Fraction de TVA – Compensation TFPB et TH	2 478,00 € (1)
7352/73	Fraction de TVA – Compensation CVAE	2 769,00 € (1)
741124/74	Dotation d'intercommunalité des EPCI	27 592,00 € (1)
741126/74	Dotation de compensation des EPCI	-17 362,00 € (2)
744/74	FCTVA	3 000,00 € (1)
74741/74	Participation des communes membres du GFP	3 700,00 € (1)
74832/74	Compensation État CVAE et CFE	-60 926,00 € (2)
74833/74	Compensation État TF	-7 016,00 € (2)
74834/74	Compensation État TH	24,00 € (1)
773/77	Mandats annulés	2 689,92 € (1)
TOTAL		44 684,16 €

Section d'investissement**Dépenses**

Chap. art.	Objet	Montant
202/20	Frais d'études et de révision des documents d'urbanisme	-45 000,00 € (2)
2031/20	Frais d'études	-50 000,00 € (2)
2051/20	Concessions et droits similaires	-3 744,00 € (2)
2041412/204	Subventions d'équipement – Communes – Bâtiments et installations	135 000,00 € (1)
20422/204	Subventions d'équipement – Personnes de droit privé	-5 000,00 € (2)
21312/21	Bâtiments scolaires	5 752,51 € (1)
21318/21	Autres bâtiments publics	83 201,62 € (1)
21351/21	Bâtiments publics	-30 000,00 € (2)
2138/21	Autres constructions	-114 317,70 € (2)
2152/21	Installations de voirie	-38 000,00 € (2)
21572/21	Matériels techniques scolaires	318,00 € (1)
21578/21	Autres matériels techniques	3 789,47 € (1)
2158/21	Autres installations	1 215,00 € (1)
21828/21	Autres matériels de transport	-4 500,00 € (2)
21841/21	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 748,45 € (1)
21848/21	Autre matériel de bureau et mobilier	683,14 € (1)
2188/21	Autres immobilisations corporelles	-16 360,16 € (2)
2313/23	Constructions	-200 000,00 € (2)
TOTAL		-275 213,67 €

Recettes

Chap. art.	Objet	Montant
10222/10	FCTVA	406,13 € (1)
1311/13	Subventions – État	-100 000,00 € (2)
1318/13	Subventions d'équipement – Autres	-179 000,00 € (2)
13361/13	DETR	-21 619,80 € (2)
13362/13	DSIL	25 000,00 € (1)
TOTAL		-275 213,67 €

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Équilibre de la décision modificative

Section	Dépenses	Recettes	Écart
Fonctionnement	44 684,16 €	44 684,16 €	0,00 €
Investissement	-275 213,67 €	-275 213,67 €	0,00 €
Contrôle			ÉQUILIBRÉE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Pour : 69

Contre :

Abstention :

ACCEPTE cette proposition ;

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2026, qui s'équilibre à + 44 684,16 € en section de fonctionnement et à - 275 213,67 € en section d'investissement ;

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tonnerre, le 8 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le président,

M Cédric Clech

Le secrétaire de séance

M Rémi Gonzalez



Mention exécutoire

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération après transmission au représentant de l'État et publication.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.